

# Pétition syndicale du personnel SSEJ au Conseil d'Etat et au Grand Conseil

## Pour des effectifs suffisants en personnel au SSEJ

Considérant

- l'évolution de la démographie scolaire et préscolaire et l'augmentation des problématiques socio sanitaires,
- le ratio effectif en personnel et élèves (une infirmière scolaire pour une moyenne de 1880 élèves), variant selon les degrés d'enseignement (préscolaire : 1 infirmière pour env. 2860 enfants, primaire : 1 infirmière pour 1650 élèves, secondaire I : 1 infirmière pour 1356 élèves ; secondaire II : 1 infirmière pour 2534 élèves) insuffisant pour répondre aux besoins des situations repérées,
- l'impossibilité de répondre à la mission du SSEJ en matière de promotion et de prévention de la santé, tant pour les infirmières, que pour les formateurs-trices en promotion et éducation à la santé, les dentistes, les assistantes dentaires etc.
- qu'il n'existe pas de ratio personnel SSEJ de terrain et élèves,
- la paupérisation de la population et ses effets importants sur les familles et les élèves (par exemple, la difficulté de suivre des traitements prescrits) qui induisent un investissement toujours plus important de la part du personnel de santé scolaire,
- les projets de politiques publiques nouveaux confiés au service sans effectifs suffisants,
- que les infirmières scolaires et autre personnel du SSEJ ont désormais trop peu de moyens et de présence sur le terrain (souvent une infirmière réparti son temps sur plusieurs écoles, plus de 6 écoles dans le primaire) et que les présentations deviennent peu lisibles et visibles.

### Le personnel demande

1. **Des moyens suffisants en personnel de santé pour assurer toutes les prestations attendues que le projet de budget 2018 ne prévoit pas.** Par exemple : pour les prestations du SSEJ, il faudrait plusieurs postes d'infirmières scolaires selon un ratio infirmière/élève par degré d'enseignement à définir, des postes pour les prestations vue et ouïe, et pour le Service dentaire scolaire au moins 4 ETP d'assistantes dentaires seront nécessaires
2. Des moyens adéquats en matériel (informatique).
3. Une *task force* qui garantisse une concertation du personnel et de ses organisations pour tout ce qui concerne des décisions et réorganisation et moyens à allouer

Nom	Prénom	Service, fonction	Signature

**A remettre jusqu'au 30 novembre 2017**

**SIT 16, rue des Chaudronniers, CP 3287, 1211 Genève 3**

ou en mains propres pour la délégation du personnel : Evelyne Verheecke ou Christine Bionda